



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0274

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan de déplacements d'entreprise - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis pour le financement d'une partie de cet abonnement - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 % pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0274**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Plan de déplacements d'entreprise - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis pour le financement d'une partie de cet abonnement - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 % pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2886 en date du 19 septembre 2005, a autorisé :

- la signature d'une convention avec le Sytral pour la 1ère phase expérimentale du Plan de déplacements d'entreprise (PDE) dans le 3° arrondissement de Lyon, prévoyant une subvention de la Communauté urbaine de 198 € par an et par abonnement au City Pass PDE,
- l'inscription au budget des crédits nécessaires au versement d'une subvention de 59 400 € pour l'année 2005 (pour les abonnements du 1er octobre au 31 décembre 2005).

En juin 2007, vingt mois après son lancement dans le 3° arrondissement de Lyon, le PDE avait enregistré des résultats encourageants tant sur la rationalisation de l'usage de la voiture que sur le développement des déplacements en transports en commun.

Ainsi, dans un premier temps, les directions du 3° arrondissement ont réalisé un véritable effort de mutualisation des véhicules de service, avec 130 véhicules mis en pool dans les différents services, soit 36 % du parc de véhicules affectés au 3° arrondissement.

Puis, dans un deuxième temps, le retour de ces véhicules a permis de créer, sans accroissement du parc, un pool fédéral de 50 véhicules neufs, répartis sur l'hôtel de Communauté et le Clip.

De plus, l'objectif de 300 abonnements au City Pass PDE a largement été dépassé avec 420 abonnés en juin 2007, puis 735 en juin 2008, soit 92 % de l'objectif cible et 800 attendus fin 2008.

Par ailleurs, 90 places de stationnement ont été libérées dans les parkings des sites communautaires du 3° arrondissement de Lyon.

Afin d'équilibrer le compte de déplacements du PDE, 33 véhicules de service ont été restitués par les différents services communautaires en 2007, sur les 50 véhicules supplémentaires demandés à toutes les directions pour participer à l'élargissement du bénéfice du City Pass PDE à tous les sites.

Suite au succès remporté par la mesure sur le 3° arrondissement de Lyon et au diagnostic de mobilité réalisé sur l'ensemble des autres sites de l'extension du PDE, le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2007-4191 en date du 12 juin 2007, a autorisé à :

- la signature de l'avenant n° 1 à ladite convention avec le Sytral et Kéolis, dans le cadre de l'élargissement, à compter du 1er octobre 2007, du bénéfice du City Pass PDE à 50 % pour les agents des sites concernés,
- l'inscription au budget des crédits nécessaires pour le financement de l'abonnement aux transports en commun, dans le cadre de l'extension du plan de déplacements d'entreprise à tous les sites communautaires.

Sachant que l'abonnement City Pass PDE annuel représente une réduction de 50 % par rapport au City Pass TCL, financé à hauteur de 42,90 € par an sur onze mois par le Sytral et à hauteur de 204,60 € par an sur onze mois par la Communauté urbaine, pour chaque bénéficiaire, avec un prix mensuel d'abonnement de

22,50 € pour les agents de la Communauté urbaine (tarif au 1er avril 2008), le coût total pour la Communauté urbaine est estimé à 163 680 € pour 800 abonnés, dont 16 368 € pour le budget annexe de l'assainissement.

L'objet du présent rapport est de proposer au Conseil le renouvellement de la convention n° 2005-323 du 29 septembre 2005 arrivant à échéance au 30 septembre 2008 et son avenant n° 1, en partenariat avec le Sytral et Kéolis, pour le financement d'une partie de l'abonnement aux transports en commun, dans le cadre du plan de déplacements d'entreprise, à compter du 1er octobre 2008, pour une durée de quatre ans proposée par le Sytral ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec le Sytral et Kéolis prévoyant une subvention de la Communauté urbaine de 204,60 € par an et par abonnement, dans le cadre du plan de déplacements d'entreprise étendu à tous les sites communautaires.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal 2009 de la Communauté urbaine - compte 657 370 - fonction 020 pour 147 312 €, et au budget annexe de l'assainissement - compte 674 300 pour 16 368 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.